

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

**PROCES-VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
Jeudi 15 avril 2021 à 18h30**

HALLE DE LA SANTE ET DE LA FORME – LONGEAU-PERCEY

Ordre du jour

1	VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/03/2021	4
2	DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU	4
2.1	ADHESION DE LA COMMUNE DE ROCHETAILLEE, DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DU VAL D'ESNOMS, DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CHASSIGNY ET DU SIGFRA AUX SERVICES COMMUNS.....	4
3	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	4
3.1	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCAVM A L'EPIC OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE LANGRES	4
3.2	AUTORISATION D'ACCEPTER LA PROPOSITION DE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCERNANT LE SINISTRE DES HUISSERIES DE L'ECOLE DE VILLEGUSIEN-LE-LAC.....	5
3.3	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPECIFIQUE DU RESEAU RURAL NATIONAL (PSRRN) RELATIVE A LA FORET IRREGULIERE ECOLE : DEVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LA SYLVICULTURE MELANGEE A COUVERT CONTINU EN REGIONS GRAND EST ET BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, A L'ECHELLE DU PARC NATIONAL DE FORETS	6
4	COMMANDE PUBLIQUE	6
4.1	APPROBATION DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIFS A LA GESTION DES TROIS MICRO-CRECHES ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	6
5	FINANCES	8
5.1	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020.....	8
5.2	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020.....	9
5.3	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL 800-00.....	10
5.4	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET SPANC 804-00	11
5.5	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET REOM B818-00.....	12
5.6	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE FERME THERAPEUTIQUE B809-00.....	13
5.7	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE FRICHE INDUSTRIELLE DE VAILLANT B840-00.....	13
5.8	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL D'AUBERIVE B835-00	14
5.9	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET CASERNES GENDARMERIES B864-00	15
5.10	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE LA CROIX ROUGE B865-0016	16
5.11	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE FROMAGERIE GERMAIN B875-00	16
5.12	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES B810-00	17
5.13	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCAL ANNEE 2021	18
5.14	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021	18
5.15	CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN AVEC LE PREFET, DELEGUE TERRITORIAL DE L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES, ET LE MAIRE DE LA COMMUNE LE MONTSAUGEONNAIS.....	21
5.16	TARIFS EAU SUR ZONE D'ACTIVITE DE LANGRES SUD	21

6	ENVIRONNEMENT	22
6.1	ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA COORDINATION DES MODALITES DE GESTION DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DES BASSINS DE L'AMANCE, L'APANCE, LA GOURGEONNE, L'OUGEOTTE, LE SALON, LE VANNON ET LEURS AFFLUENTS.....	22
7	QUESTIONS DIVERSES.....	23

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie à la Halle de la Santé et de la Forme de LONGEAU-PERCEY, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent AUBERTOT, élu aux fonctions de Président.

Etaient présents : AUBERTOT Laurent ; CULBERT Charles ; POTTIER Frédéric ; MIELLE Patrick ; LENOIR Samuel ; PERCHIKOFF Sabine ; MECHET René ; CHAUDOUET Bernard ; BAUDOT Sylvie ; RENARD Michel ; TRIBOULET Eric ; CLOOTENS Jérôme ; RABIET Jean-Michel ; PARISEL Patrice ; BIQUET Sonia ; ANDRIOT Jean-Paul (pouvoir de BIDAUT Jean-Paul) ; BIZINGRE Régis ; APERT Philippe ; OLIVEIRA-CRUZ Olivier ; CHAPPELLIERE Stéphane ; MAUCOLIN Marie-Joséphine ; KENSIER Evelyne ; BERTHENET Sylvie ; MEGA Vincent ; VARNEY Patrick (pouvoir de SALIHI Sophie) ; LAURENT Yoann ; RACHET Philippe ; ANDRIOT Patricia ; MIOT Isabelle (pouvoir de BOULY Kévin) ; PROJEAN Corinne ; BLOT Rémi ; PUYPEROUX Patrice ; AUVIGNE Thomas ; DURAND Serge ; CADET Florent ; ADAM Franck ; CAETANO Dominique ; SELLAL Edith ; SEGUIN Cyrielle ; BEGUINOT Stéphane ; SIMON Gilles ; VOILLEQUIN Thomas ; COLLIAT Claire ; DUMARTIN Patrice ; DURY Anne-Cécile ; ROCOPLAN Edmond ; DELAITRE Marie-Josèphe ; MIQUEE Patricia (pouvoir de MOLIARD Alexandre) ; CARTAGENA Magali (pouvoir de MENU Cindy) ; SIMON-VIREY Armelle ; DEMANGE Joël ; COTHENET Lambert (pouvoir de CUENIN Guy) ; BERNARD Roseline ; LENOIR Nicolas

Etaient excusés : PAGEARD Jean-Paul ; MOLIARD Alexandre ; MENU Cindy ; LEGROS Yannick ; BIDAUT Jean-Paul ; BOULY Kévin ; CUENIN Guy ; SALIHI Sophie ; JANNAUD Virginie

Secrétaire de séance : Edmond ROCOPLAN

Début de séance à 18h45

En préambule, le Président annonce qu'il ne sera pas candidat aux élections de juin prochain, son souhait étant de se consacrer entièrement au territoire de la CCAVM.

1 VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/03/2021

Le Président apporte un rectificatif, suite à une remarque de Patricia Miquée concernant la délibération relative à l'achat de La Forge à Auberive en vue de la réalisation d'une Maison du Parc. Le Président précise que ce n'est pas le Département de la Haute Marne qui financera la Maison du Parc, mais qu'il sera un partenaire dans le cadre de cette réalisation. Il ajoute que ce n'est pas non plus le Département qui a décidé de l'achat de la Forge, mais bien les représentants de la CCAVM.

Est également ajouté au compte rendu du conseil communautaire du 12/03/2021, la remarque de Jean Michel RABIET qui souhaitait connaître le coût en investissement et en fonctionnement de la réalisation de la Maison du Parc.

Enfin, Patricia MIQUEE ajoute qu'il faudra désormais apporter une vigilance quant aux personnes présentes au Conseil Communautaire.

Suite à ces remarques, le compte rendu est voté à l'unanimité.

2 DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

2.1 Adhésion de la commune de Rochetaillée, de l'Association foncière de remembrement du Val d'Esnoms, de l'Association foncière de remembrement de Chassigny et du SIGFRA aux services communs

Votants	Contre	Pour	Abstention
7	0	7	0

Le Président informe l'assemblée de la demande d'adhésion de la commune de Rochetaillée, de l'Association foncière de remembrement du Val d'Esnoms, de l'Association foncière de remembrement de Chassigny et du SIGFRA aux services communs de la CCAVM.

Le Bureau Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Rochetaillée, de l'Association foncière de remembrement du Val d'Esnoms, de l'Association foncière de remembrement de Chassigny aux services communs de la CCAVM,
- PRECISE que les crédits nécessaires au fonctionnement du service sont inscrits au budget primitif,
- AUTORISE le Président à signer la convention avec les communes adhérentes et toutes pièces relatives à ce dossier.

3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3.1 Désignation du représentant de la CCAVM à l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Langres

- Délibération 019/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	58	1

Considérant la modification des statuts de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Langres, notamment la composition du comité de direction,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DESIGNER le représentant de la CCAVM au comité de direction de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Langres comme suit :

1 Titulaire
Sylvie BAUDOT

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces.

3.2 Autorisation d'accepter la proposition de protocole transactionnel concernant le sinistre des huisseries de l'école de VILLEGUSIEN-LE-LAC

- *Délibération 020/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

VU le litige entre la CCAVM et l'Atelier d'architecture 52 (maître d'œuvre), l'entreprise H.PETIT (lot menuiseries), DEKRA (bureau de contrôle), BIPA (fabriquant) concernant les huisseries de l'école de VILLEGUSIEN-LE-LAC,

VU, le rapport de l'expert Monsieur REITZ Benoît (désigné par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne) datant du 05/10/2020 stipulant que les désordres sont tous de nature décennale,

CONSIDERANT que la CCAVM a mandaté, pour être représentée dans cette affaire, l'avocat Maître LE BIGOT.

CONSIDERANT que le dossier est passé en jugement au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne et qu'il en a été conclu la part de responsabilité de chaque entreprise.

Or, toutes les entreprises n'ayant pas donné leur accord sur leur part de responsabilité, notre avocat, Maître LE BIGOT, a donc procédé à une requête devant le Tribunal afin de poursuivre les sociétés, et permettre l'indemnisation de la CCAVM.

Suite à cette requête, les contradicteurs se sont accordés sur leur part de responsabilité et propose, via un protocole transactionnel, de régler la totalité des réclamations, à savoir :

- La somme de 126 619.74€ TTC (111 181.74€ de principal + 8 898€ de frais de maîtrise d'œuvre + 6 540€ de frais d'expertise)
- Ce à quoi s'ajoute la somme de 3 000€, au titre des frais de justice exposés.

Soit un total de **129 619.74€**

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'autoriser le Président, Laurent AUBERTOT, à entériner le protocole transactionnel pour ce dossier au nom de l'EPCI,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Patrick Mielle précise que les désordres proviennent d'un affaissement des huisseries PVC.

Arrivée de M APERT Philippe - Patricia ANDRIOT ne prend pas part au vote

3.3 Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du Programme Spécifique du Réseau Rural National (PSRRN) relative à la Forêt Irrégulière Ecole : développement d'un centre de ressources sur la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu en régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, à l'échelle du Parc national de forêts

- *Délibération 021/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

Le Président précise que la convention de partenariat dans le cadre de l'opération Forêt Irrégulière Ecole : développement d'un centre de ressources sur la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu en régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, à l'échelle du Parc national de forêt, sera signée entre l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech et les différents partenaires de l'opération collaborative.

Elle définit les modalités de coopération, les obligations et les responsabilités du chef de file et des partenaires de l'opération.

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- AFFIRME son engagement en tant que partenaire pour l'opération collaborative susmentionnée.
- AUTORISE le Président à signer cette convention et toute pièce relative à ce dossier.

Anne Cécile Dury précise qu'en 2020, un appel à projet a été lancé afin de permettre de faire état d'un point d'équilibre entre la gestion forestière et le respect des mesures de la biodiversité. Il s'agit, au travers de la signature de cette convention, de poursuivre le travail. La CCAVM est un partenaire politique derrière AgroParisTec, qui est chef de file et derrière un réseau de partenaires tels que le SIGFRA, le Parc National...

4 COMMANDE PUBLIQUE

4.1 Approbation des contrats de délégation de service public relatifs à la gestion des trois micro-crèches et de l'accueil périscolaire

- *Délibération 022/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Vu la délibération en date du 18 décembre 2019 qui approuve le choix du recours à une délégation de service public pour la gestion des trois micro-crèches et des accueils périscolaires qui précise que cette délégation sera de type affermage sous forme de convention à intervenir avec les délégataires du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 et qui définit un allotissement en 6 lots ;

Eu égard aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période dans le contexte de la crise sanitaire subie par la France ;

Eu égard à l'état d'urgence sanitaire, créé par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, a été déclaré pour deux mois, jusqu'au 23 mai 2020 inclus et prorogé par le Parlement jusqu'au 10 juillet 2020, la contractualisation initiale avec les titulaires a été prolongée de 4 mois induisant une durée nouvelle de la délégation de service public **du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2026** ;

Vu les avis en date du 22 février 2021 et en date du 18 mars 2021 de la commission de délégation de service public ;

Au vu des pièces relatives à la procédure et qui ont été portées à sa connaissance, il est proposé aux membres du Conseil d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1 : activités périscolaires sur le secteur d'Auberive (sites d'Auberive et St Loup sur Aujon) en faveur de l'Association ADMR DES 4 VALLEES avec une contribution annuelle prévisionnelle comme suit :

Compensation des obligations service public	Auberive TTC	St Loup s/Aujon TTC
1 ^{er} mai 2021 – 31 décembre 2021	9 674.63	8 452.10
année 2022	14 090.63	12 538.26
année 2023	14 512.08	12 827.37
année 2024	14 580.71	13 009.59
année 2025	14 552.18	13 156.54
année 2026	14 681.85	13 367.44

- Lot 2 : activités périscolaires sur le secteur de Longeau (sites de Longeau, Villegusien le Lac) en faveur de l'Association LA MONTAGNE avec une contribution annuelle prévisionnelle comme suit :

Compensation des obligations service public	Longeau TTC	Villegusien le Lac TTC
1 ^{er} mai 2021 – 31 décembre 2021	23 930.10	15 972.40
année 2022	40 215.59	26 107.60
année 2023	41 659.00	26 939.47
année 2024	43 126.48	27 479.31
année 2025	44 106.04	28 027.25
année 2026	45 110.38	28 583.41

- Lot 3 : activités périscolaires sur le secteur de Le Montsaugeonnais (sites de Chassigny, Cusey, Esnoms au Val, Prauthoy, Vaux sous Aubigny) en faveur de l'Association LA GRANDE RECRE avec une contribution annuelle prévisionnelle comme suit :

Compensation des obligations service public	Chassigny TTC	Cusey TTC	Esnoms au Val TTC	Prauthoy TTC	Vaux sous Aubigny TTC
1 ^{er} mai 2021 – 31 décembre 2021	8 243.00	16 634.00	37 218.00	41 985.00	43 448.00
année 2022	12 412.00	26 641.00	57 433.00	63 412.00	78 420.00
année 2023	10 288.00	35 559.00	53 819.00	57 765.00	80 827.00
année 2024	10 713.00	36 901.00	55 944.00	59 577.00	83 671.00
année 2025	10 627.00	37 557.00	57 666.00	61 718.00	86 689.00
année 2026	11 038.00	38 606.00	59 297.00	63 001.00	88 793.00

- Lot 4 : micro-crèche de Longeau (capacité 10 places) sise actuellement 8, rue de Lorraine à Longeau (52250) en faveur de l'Association LA PETITE RECRE avec une contribution annuelle prévisionnelle comme suit :

Compensation des obligations service public	€ TTC
1 ^{er} mai 2021 – 31 décembre 2021	24 865.21
année 2022	40 231.52
année 2023	43 703.26
année 2024	43 635.16
année 2025	46 735.85
année 2026	49 393.32

- **Lot 5 : micro-crèche d'Isômes (capacité 10 places) sise actuellement 3, Bis rue de Bellefontaine à Isômes (52190) en faveur de l'Association LA PETITE RECRE avec une contribution annuelle prévisionnelle comme suit :**

Compensation des obligations service public	TTC
1 ^{er} mai 2021 – 31 décembre 2021	24 991.53
année 2022	40 435.52
année 2023	43 911.33
année 2024	43 847.40
année 2025	46 952.34
année 2026	49 614.35

Lot 6 : micro-crèche d'Auberive (capacité 10 places) sise actuellement 7, rue de la Mairie à Auberive (52160) en faveur de l'Association ADMR DES 4 VALLEES avec une contribution annuelle prévisionnelle comme suit :

Compensation des obligations service public	TTC
1 ^{er} mai 2021 – 31 décembre 2021	21 080.74
année 2022	30 884.97
année 2023	31 672.38
année 2024	32 392.53
année 2025	32 645.19
année 2026	36 945.93

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'approuver le choix des délégataires tels que précisés ci-avant pour la gestion des trois micro-crèches et des accueils périscolaires à compter du 1^{er} mai 2021 et suivant les montants précités.
- APPROUVE les contrats/conventions correspondants, ses annexes ainsi que la périodicité de versement des compensations auxdits délégataires comme suit :
 - 70 % du montant annuel à compter de l'approbation du budget primitif chaque année,
 - 20 % du montant en septembre,
 - 10 % du montant après réception et étude du rapport annuel d'activité du délégataire.

Et pour l'année 2021 (période de mai à décembre), la compensation sera versée comme suit :

- 90 % à la signature du contrat,
- 10 % du montant après réception et étude du rapport annuel d'activité du délégataire.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Anne Cécile précise que ce sujet a agité pendant plusieurs années, sur la crainte de fin d'une collaboration avec les associations locales.

Le travail quantitatif et qualitatif de ces associations a permis de poursuivre les partenariats dans le cadre de cette délégation de services publics.

5 FINANCES

5.1 Approbation des comptes de gestion 2020

- Délibération 023/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Vu les comptes de gestion 2020 transmis par le Comptable du Trésor Public,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes de gestion 2020 suivants :
 - o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
 - o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
 - o Budget annexe REOM 818-00
 - o Budget annexe SPANC 804-00
 - o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
 - o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
 - o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
 - o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
 - o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00
 - o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
 - o Régie des transports scolaires 810-00
 - o Budget principal CCAVM 800-00

- AUTORISE le Président, Monsieur AUBERTOT, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Laurent AUBERTOT quitte le conseil

5.2 Approbation des comptes administratifs 2020

Vu les comptes administratifs 2020 de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, lesquels sont en conformité avec les comptes de gestion 2020 transmis par le Comptable du Trésor Public,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes administratifs des budgets suivants :
 - o Budget principal CCAVM 800-00

- Délibération 024/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

- o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

- Délibération 025/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

- o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00

- Délibération 026/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

- o Budget annexe REOM 818-00

- Délibération 027/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe SPANC 804-00

- Délibération 028/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00

- Délibération 029/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00

- Délibération 030/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00

- Délibération 031/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00

- Délibération 032/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe La Croix Rouge II 865-00

- Délibération 033/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Budget annexe Fromagerie Germain 875-00

- Délibération 034/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

○ Régie des transports scolaires 810-00

- Délibération 035/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
59	0	59	0

- AUTORISE le Vice - Président, Monsieur Patrice PARISEL, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.3 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget principal 800-00

- Délibération 036/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget principal 800-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020;

	RESULTAT CA 2019 (Cloture BA PIG et PMS Compris)	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-163 040,60 €		356 189,87 €	193 149,27 €	866 278,00 € 314 705,00 €	-551 573,00 €	-358 423,73 €
FONCT	3 050 232,40 €	316 741,60 €	226 532,88 €	2 960 023,68 €			2 960 023,68 €

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							2960 023,68 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							358 423,73 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							2601 599,95 €
Total affecté au c/ 1068 :							358 423,73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							
Pour information :							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							193 149,27 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.4 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget SPANC 804-00

- *Délibération 037/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC 804-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

SECTION	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
FONCT	8 351,18 €	0,00 €	-80,20 €	8 270,98 €			8 270,98 €

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							8 270,98 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							
							8 270,98 €
Total affecté au c/ 1068 :							
							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.5 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget REOM B818-00

- *Délibération 038/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe REOM 818-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST							
FONCT	12 440,82 €		-2 730,30 €	9 710,52 €			9 710,52 €

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							9 710,52 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							
							9 710,52 €
Total affecté au c/ 1068 :							
							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.6 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget annexe Ferme Thérapeutique B809-00

- Délibération 039/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2019	LA SI	L'EXERCICE 2020	CUMULE DE L'EXERCICE 2020	REALISER 2020	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-26 070,51 €		-69 520,11 €	-95 590,62 €		15 000,00 €	-80 590,62 €
FONCT	111 301,67 €	26 070,51 €	41 377,61 €	126 608,77 €			126 608,77 €

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020						126 608,77 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						80 590,62
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						46 018,15 €
Total affecté au c/ 1068 :						80 590,62 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020						
Déficit à reporter (ligne 002)						
<i>Pour information :</i>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						95 590,62 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.7 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget annexe Friche industrielle de Vaillant B840-00

- Délibération 040/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe Friche industrielle de Vaillant – 840-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	10 471,15 €		-2 038,00 €	8 433,15 €		0,00 €	8 433,15 €
FONCT	-66 658,52 €	0,00 €	-4 576,00 €	-71 234,52 €			-71 234,52 €

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							71 234,52 €
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							8 433,15 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.8 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget annexe Pôle commercial d'Auberive B835-00

- Délibération 041/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-25 605,73 €		-1 554,87 €	-27 160,60 €		0,00 €	-27 160,60 €
FONCT	-376,06 €		-91,26 €	-467,32 €			-467,32 €

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020			
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			-
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			- €
Total affecté au c/ 1068 :			- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020			
Déficit à reporter (ligne 002)			467,32 €
<i>Pour information :</i>			
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)			
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)			27 160,60 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.9 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget Casernes Gendarmeries B864-00

- *Délibération 042/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-10 503,20 €		-5 213,21 €	-15 716,41 €	-33 900,00 €	-33 900,00 €	-49 616,41 €
FONCT	43 023,11 €	10 503,20 €	19 526,76 €	52 046,67 €			52 046,67 €

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020			52 046,67 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			49 616,41
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			2 430,26 €
Total affecté au c/ 1068 :			49 616,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020			
Déficit à reporter (ligne 002)			
<i>Pour information :</i>			
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)			
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)			15 716,41 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.10 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget annexe La Croix Rouge B865-00- Délibération 043/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe La Croix Rouge II – 865-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-11 839,90 €		758,38 €	-11 081,52 €		0,00 €	-11 081,52 €
FONCT	6 807,63 €	6 807,63 €	6 815,47 €	6 815,47 €			6 815,47 €

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							6 815,47 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							6 815,47
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							6 815,47 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							11 081,52 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.11 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget annexe Fromagerie Germain B875-00- Délibération 044/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe Fromagerie Germain 875-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	79 279,95 €		11 863,90 €	91 143,85 €	-129 302,00 €	-129 302,00 €	-38 158,15 €
FONCT	-13 492,21 €	0,00 €	-11 401,94 €	-24 894,15 €			-24 894,15 €

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020					
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					-
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					- €
Total affecté au c/ 1068 :					- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020					
Déficit à reporter (ligne 002)					24 894,15 €
<i>Pour information :</i>					
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)					91 143,85 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)					

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.12 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – Budget Régie des transports scolaires B810-00

- *Délibération 045/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget de la régie des transports 810-00 scolaires statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	DE L'EXERCICE	2020	REALISER	COMPTE POUR
				2020			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	121 132,18 €		214 322,27 €	335 454,45 €	-329 400,00 €	-329 400,00 €	6 054,45 €
					0,00 €		
FONCT	9 150,57 €	0,00 €	118 725,57 €	127 876,14 €			127 876,14 €

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020					127 876,14 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					-
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					127 876,14 €
Total affecté au c/ 1068 :					- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020					
Déficit à reporter (ligne 002)					
<i>Pour information :</i>					
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)					335 454,45 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)					

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.13 Vote des taux de la fiscalité local année 2021

- *Délibération 046/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Vu l'exposé du Président, précisant que le budget primitif 2021 ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité par rapport à 2020,

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2021 comme suit :
 - Foncier bâti : 13,16 %
 - Foncier non bâti : 19,07 %
 - CFE : 11,75 %
 - Le taux de la fiscalité professionnelle de zone est fixé à 17,31 %.
 - Le produit de la taxe GEMAPI est fixé à 35 000 €
- AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

5.14 Vote des budgets primitifs 2021

Vu la présentation des budgets primitifs 2021,
Vu l'avis de la Commission des finances en date du 02 avril 2021,

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- VOTE les budgets primitifs 2021 suivants :

o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

- *Délibération 047/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00

- *Délibération 048/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe REOM 818-00

- Délibération 049/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe SPANC 804-00

- Délibération 050/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00

- Délibération 051/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00

- Délibération 052/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00

- Délibération 053/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00

- Délibération 054/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00

- Délibération 055/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00

- Délibération 056/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Régie des transports scolaires 810-00

- Délibération 057/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

o Budget principal CCAVM 800-00

- Délibération 058/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	59	1

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Les budgets et la note explicative sont en annexe au présent compte rendu.

Petite Cité de Caractère :

Suite à une question de Jean Michel RABIET, il est précisé que les travaux relatifs à la Petite cité de Caractère sont les suivants et seront réalisés sur plusieurs années :

- Toiture des Halles de MON TSAUGEONNAIS
- Mur de soutènement
- Chapelle castrale
- Assèchement de l'étang et remise en eau

Comme prévu initialement, un fonds de concours de la commune de le Montsaugeonnais sera demandé sur le reste à charge.

Maison du Parc :

Suite à une question de Patricia Andriot, seul l'achat de la Forge est inscrit en 2021.

Un groupe de travail sera créé pour étudier les différents scénarios possibles.

Groupe scolaire de Vaux Sous Aubigny –Le Montsaugeonnais

Sonia Biquet fait part de son étonnement quant au montant des travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire de Vaux Sous Aubigny. Elle précise que ce dossier n'a pas été travaillé en commission scolaire.

Patrice Parisel précise qu'une étude est en cours et qu'une attention particulière est portée sur le coût, qui n'est pour l'heure qu'une estimation de la Maitrise d'œuvre.

L'estimation finale sera soumise à la commission ad hoc , qui sera sollicitée pour émettre un avis sur cette réalisation et sur son coût.

Suite à question de Patrick Varney, Patrice Parisel ajoute qu'un groupe de travail sera créé pour étudier la finalisation de ce dossier.

Il stipule également que l'opération relative au groupe scolaire de Vaux Sous Aubigny a débuté quelques mois avant la mise en place de la nouvelle équipe de gouvernance. A ce titre, Jean Michel Rabiet se félicite du démarrage de ce projet et précise que les discordances sont liées à la carte scolaire et au montant des travaux, à son sens, trop élevés.

Monsieur Puyperoux propose l'utilisation des crédits inscrits pour la maitrise d'œuvre pour financer une étude permettant de trouver des solutions alternatives.

Olivier Oliveira-Cruz précise qu'il faut regarder le reste à charge de cette opération et le rapporter au nombre d'élèves, Vaux sous Aubigny étant la seule école du territoire à compter parmi ses élèves, 80 % des enfants habitant le village.

Patricia Miquée souligne que le budget proposé au vote concernant la partie scolaire n'a pas été soumis pour avis à la commission Enfance Jeunesse et qu'en outre c'est à la commission scolaire de travailler la carte scolaire.

Patrice Parisel précise que le travail sur la carte scolaire doit se faire sur le long terme.

Enfin, suite à une question de Magali Cartagena, Parisel Parisel précise que le bâtiment prévoit les classes maternelles de plein pied et les classes élémentaires à l'étage. Sonia Biquet s'inquiète par ailleurs si le cycle de l'enfant a bien été pris en compte dans cette réalisation

Emprunt :

Suite à une question de Jérôme Clootens, il est précisé que les emprunts relatifs à la réhabilitation de la Maison de Courcelles et à la construction de la Gendarmerie d'Auberive sont inscrits en totalité. Les travaux quant à eux sont inscrits pour la réalisation de l'année 2021.

Capacité d'autofinancement nette (CAF)

Suite à une question de Jérôme Clootens, il est précisé que, la CAF 2020 du seul budget principal se porte à 409 597 € et en 2021, la CAF prévisionnelle sera réduite à environ 100 000 € en comptant un prélèvement FPIC à 45000 €

5.15 Convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et le maire de la commune Le Montsaugeonnais

- *Délibération 059/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Notre intercommunalité contient une ville lauréate, la commune Le Montsaugeonnais, en candidature seule.

M. le président présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Après lecture du projet de convention d'adhésion joint en annexe,

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la ville lauréate sur le territoire de la communauté de communes ;
- DONNE SON ACCORD pour que le président engage toutes les démarches y afférentes ;
- AUTORISE le président à solliciter la subvention correspondante,
- AUTORISE le président à signer la convention d'adhésion au programme.

Suite à une question de Patricia Andriot, il est précisé qu'un bureau d'étude sera mis à disposition de la CCAVM par l'Etat, afin de bénéficier d'une aide à l'ingénierie dans la rédaction de PTRTE (pacte territorial de relance et de transition écologique)

En lien avec le PETR, il va être recensé les différents projets du territoire de la CCAVM (Publiques et privés) ayant une dimension environnementale, une dimension de proximité....

5.16 Tarifs eau sur zone d'activité de Langres Sud

- *Délibération 060/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	59	1

Vu la délibération n°067/11 du 29 avril 2011 concernant la fixation des tarifs d'eau sur la Zone d'Activité Economique de Langres Sud,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération pour la vente d'eau potable occasionnelle, via un poteau incendie,

Considérant qu'il n'y a pas de location de compteur d'eau,

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE de fixer à 3,10 € HT le m³ d'eau vendue occasionnellement à partir d'un poteau incendie sur la Zone d'Activité Economique de Langres Sud,
- AUTORISE le Président à signer les pièces relatives à cette affaire.

6 ENVIRONNEMENT

6.1 Entente intercommunale pour la coordination des modalités de gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins de l'Amance, l'Apance, la Gourgeonne, l'Ougeotte, le Salon, le Vannon et leurs affluents

- Délibération 061/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
60	0	60	0

Dans la perspective de la création du Syndicat des 6 Rivières (Amance, Apance, Gourgeonne, Ougeotte, Salon, Vannon) pour l'exercice de la compétence GEMAPI, les communautés de communes concernées s'associent sous la forme d'une entente intercommunale pour la coordination des modalités de gestion, et en particulier pour l'emploi du personnel en qualification suffisante pour assurer le fonctionnement du service. La Communauté de Communes des Savoir-Faire est désignée comme coordinatrice pour assurer la gestion de l'entente.

Chacune des collectivités membre de l'entente s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement de l'entente engagées valablement à hauteur de la part de leur territoire et de ses habitants concernés – soit, pour la CCAVM, 2% des dépenses de fonctionnement de l'entente.

Après lecture de la convention intitulée *Convention constitutive d'une entente intercommunale pour la coordination des modalités de gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins de l'Amance, l'Apance, la Gourgeonne, l'Ougeotte, le Salon, le Vannon et leurs affluents*,

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE la conclusion d'une entente entre la Communauté de Communes des Quatre Rivières ; la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône ; la Communauté de Communes des Savoir-Faire ; la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais ; la Communauté de Communes du Grand Langres et la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest ;
- APPROUVE la désignation de la Communauté de Communes des Savoir-Faire en tant que coordinatrice pour en assurer la gestion ;
- DESIGNNE un représentant pour siéger au sein de la conférence afférente à cette entente ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de ladite entente, et signer la convention avec les communautés de communes concernées.

7 QUESTIONS DIVERSES

PIG : Patrick Mielle transmet aux conseillers communautaires des affiches permettant de promouvoir le Programme d'intérêt Général sur le territoire de la CCAVM.

Il informe que les propriétaires désirant déposer un dossier leur permettant d'obtenir une aide relative à la rénovation énergétique des bâtiments peuvent se manifester en contactant le bureau d'étude SOLIHA recruté par la CCAVM et le PETR pour assurer l'animation et la gestion de ces dossiers sur le territoire

Programme national Ponts : Eric TRIBOULET précise que l'Etat a mis en place un programme permettant aux communes d'obtenir des financements pour les travaux engagés sur les ponts de leur territoire.

21 communes sont concernées et ont dû recevoir un code provenant de la DDT permettant l'inscription.

Les communes n'ayant pas encore transmis ce code à la CCAVM sont sollicitées, afin que la communauté de communes entame les démarches.

Gens du Voyage : Isabelle Miot sollicite le Président, afin de trouver des solutions pour un départ de la zone de Longeau des gens du voyage.

Fin de la séance : 21h15

A Le Montsaugeonnais, le 28/04/2021
Le Président, Laurent AUBERTOT,

